



Paris, le 16 juin 2006

Fédération nationale Sud Santé-Sociaux

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Fédération Sud Santé-Sociaux sera à nouveau reçue le 20 juin 2006 par le Ministère de la Santé sur les questions soulevées par les professions d'aides-soignants et auxiliaires de puériculture.

Ces professions représentent plus de 300 000 salariés qui sont ignorées des pouvoirs publics de puis des années, malgré leur place prépondérante dans le bon fonctionnement du système de santé.

Ainsi, dans la fonction publique elles se retrouvent rémunérées au même niveau que des personnels non qualifiés malgré un diplôme délivré à l'issue d'une formation de 9 mois.

Ces professionnelles n'exercent leur métier que par délégation du rôle propre infirmier, dont le champ ne cesse de grandir avec le glissements des tâches médicales (appelé pudiquement transfert de compétences) sur la profession infirmière.

De plus, l'éventuelle création d'un ordre infirmier habilité à définir un nouveau rôle infirmier (prescription par exemple) ne pourra qu'avoir un impact sur le rôle des aides-soignants sur lesquels porteront de nouvelles responsabilités (professionnelles, juridiques et pénales).

Les aides-soignants et auxiliaires de puériculture revendiquent une véritable reconnaissance professionnelle par :

- l'attribution d'un diplôme d'Etat
- l'élaboration d'un décret fixant un rôle propre
- une revalorisation salariale

La Fédération Sud Santé-Sociaux appelle les aides-soignants et auxiliaires de puériculture à des rassemblements le 20 juin 2006 à 13 h30 devant le Ministère pour la région parisienne et devant les ARH dans les régions pour soutenir ces revendications.

Sud Santé-Sociaux
2 rue Henri Chevreau
75020 Paris
Téléphone :
01 40 33 85 00
Télécopie :
01 43 49 28 67
E-mail :
sud.crc@wanadoo.fr
Internet :
www.sud-sante.org